

TRÉVENEUC

info



Directeur de la publication :
Louis Gauffeny

Rédacteurs en chef :
Anne-France Gaudefroy et Marc Loosveldt

Avec la participation de :
Gwenn Coste, Marie-Thérèse Coutance,
Gisèle Guzelin, Isabelle Messal et Armelle Vincent.

Administration, rédaction :
Mairie de Tréveneuc
2 place du Bourg
22410 Tréveneuc
Tél. : 02 96 70 84 84
Fax : 02 96 70 96 63
accueil.mairietreveneuc@megalis.org
www.treveneuc.fr

Seuls les articles non signés-és-qualité engagent la rédaction. Tous droits de reproduction réservés (sauf avis bien pour les textes, les photos que pour les illustrations).

Mise en pages : www.pacopao.info

Imprimerie :
PIQ : Papeterie Imprimerie Quinocenné
67 Boulevard du Maréchal Foch
22410 Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 02 96 70 39 15

À l'attention de nos lecteurs : Malgré notre vigilance, des erreurs ou des oublis ont pu se glisser dans ce numéro. Merci de nous en excuser et de bien vouloir nous les signaler.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- 1 - Le point sur la voirie et les travaux
- La première promotion PSC1
- Le marché estival

FESTIVITÉS & CÉRÉMONIES

- 2 - Le Pardon de Saint-Marc
- La fête de l'alliance
- U.N.C. (anciens combattants)
- Repas de quartier de Kercadorez
- Le cochon grillé
- La Fête des mères
- 3 - Les feux de la Saint-Jean

SPORT

- 3 - Une Tréveneucoise au 4L Trophy
- 4 - La course de la jigue contre le cancer
- Les Olympiades
- Go Sud-Goléo : journée découverte...
- Le chèque sport

NATURE

- 5 - Les potins du jardin
- Les croqueurs de pomme
- La journée pour la planète...
- 6 - Une charte pour réduire les risques...
- 7 - Le développement durable : énergies
- 9 - Les concours de fleurissement
- Qualité des eaux et pêche à pied

CULTURE

- 10 - Loustic'Anim
- Marqueteur
- Les petits riens
- Marionnet'ic
- Concours photos

MAIRIE

- 11 - Toute votre mairie
- Les services à Tréveneuc
- 12 - Tarifs municipaux
- Taxes de papiers d'identité
- Du civisme
- Des rappels
- 13 - Réglementations à Tréveneuc

SERVICES RÉGIONAUX

- 14 - La communauté de communes
- 15 - Les services dans votre département
- 17 - Le site internet Wiklammor
- Syndicat départemental d'électricité

ASSOCIATIONS

- 18 - Les messages des associations
- Toutes nos associations

COMMERCES & ARTISANS

- 19 - Tous nos commerces et artisans

LOCATIONS SAISONNIÈRES

- 20 - Tous les hébergements

TALENT CACHÉ

- 21 - Marylène Thomas

Bon été à tous !

Dans le bulletin municipal de début d'année, je vous avais annoncé l'intention des membres du conseil municipal de passer rapidement à l'action et de mener à bonne fin certaines réalisations évoquées ou instruites par nos prédécesseurs.

La construction des trois logements réservés aux personnes âgées ou handicapées avance normalement, ce qui laisse envisager la remise des clés aux futurs locataires courant novembre 2009. L'implantation de la plate-forme « multisports » à proximité de l'école Saint-Jean est en grande partie réalisée. Les travaux de finition (clôture, muret) ainsi que la pose de mobilier urbain (bancs, panneaux de signalisation...) seront terminés pour la date de l'inauguration envisagée début septembre. Les travaux d'assainissement collectif entre le lieu-dit « les ruisseaux » et le port de Saint-Marc sont terminés. Le rechapage du monument aux Morts a été réalisé.



Les logements pour personnes âgées ou handicapées (ci-dessus), le rechapage du monument aux Morts (ci-dessous) et la plate-forme multisports (ci-contre).



Le deuxième semestre sera essentiellement consacré :

- Au démarrage de la deuxième phase de l'aménagement de la vallée du Kerpont.
- À la réfection complète de la chaussée des impasses du bocage et du Bout de Ville.
- À la poursuite de l'étude de mise en place des réseaux des eaux usées entre l'impasse des Vignes et la rue du Littoral. Cette réalisation pourrait être envisagée, à court terme, si un accord était trouvé entre la commune et les riverains concernés.
- À une réflexion approfondie relative à l'assainissement des hameaux de Kerhouet et La Froideville en direction de la zone de lagunage de Plourhan.
- Et à la reprise de l'important dossier de réhabilitation du Centre Bourg et de son environnement immédiat.

Pour l'instant, il convient de se préparer au mieux à l'accueil des estivants. C'est, pour un grand nombre d'entre nous, la joie de recevoir nos parents, enfants, amis. C'est, pour de nombreuses familles, la frustration bien compréhensible de ne pas quitter leur ville, leur quartier... C'est aussi la période où les incivilités se font plus nombreuses... **Soyons raisonnablement indulgents**, nous qui avons cette chance rare d'entendre tour à tour et à longueur d'année le son de la cloche, le chant du coq et les bruits de la mer...

Louis GAUFFENY



Photo © Presse Plourhan



Photos © Tréveneuc

Le point sur la voirie et les travaux

Entretien des voies urbaines et communales.

Après un automne pluvieux qui avait conduit la DDE à remettre au printemps les travaux de voirie que nous avions programmés ceux-ci ont finalement été réalisés comme prévu. Dits travaux de « Points à temps », ils correspondent, comme l'indique leur dénomination, à des travaux de goudronnage ponctuels des parties endommagées des voies. Ces travaux ont été complétés par un balayage et une aspiration des gravillons restants.

Les travaux prévoient en outre un goudronnage de la fin de la rue du Bout de Ville. Il sera réalisé au cours des semaines 36/37, c'est-à-dire au début du mois de septembre. Quant à l'impasse du Bocage qu'il avait été envisagé de regoudronner, les travaux ont été remis à une date ultérieure compte tenu de l'importance du profilage de la chaussée qu'il était nécessaire de réaliser pour canaliser les eaux pluviales au centre.

Ces travaux ayant conduit à l'effacement d'une partie du marquage au sol des voies, ce dernier est prévu, si les disponibilités des entreprises le permettent, pour le début du mois de juillet.

Aires de jeux.

Après la mise en place des installations les travaux dits de finitions seront terminés pour le mois de juillet à savoir :

- La pose d'une clôture derrière les jeux des plus petits pour éviter qu'ils ne chutent dans la rue de Pêrhemeno et entre le talus et le filet pare-ballon.
- La pose de deux bancs pour les accompagnateurs des enfants.
- La pose d'une poubelle et d'une notice d'utilisation des jeux.

Il restera à :

- Planter sur le talus les arbres prévus pour remplacer ceux qui ont été coupés lors de la mise en place de l'aire de sport.
- Réaliser un accès à l'aire de jeux aux personnes à mobilité réduite en ouvrant un passage de plain pied avec le parking existant.
- Mettre en place un mur de protection au niveau de la partie en surplomb de l'aire de jeux par rapport au parking existant.

Ces travaux sont prévus après la réception du lotissement pour personnes âgées. L'inauguration officielle du plateau multisports est prévue au moment de la rentrée scolaire.

PROGRAMMÉS DANS LES PROCHAINS MOIS

Lotissement des personnes âgées.

Comme vous avez pu le constater les travaux concernant le lotissement pour personnes âgées se poursuivent rapidement. Ils devraient être finalisés pour le début du mois d'octobre. Leur mise à disposition aux premiers locataires est toujours programmée pour le 1^{er} novembre. Il est rappelé que les personnes intéressées par un des logements doivent s'inscrire en mairie.

Chemin piétonnier.

Les documents pour les appels d'offre sont en cours de finalisation. Il manque encore les dernières données topographiques du cheminement pour la localisation définitive du tracé du sentier et le calcul des volumes des « déblais-remblais ». Ils seront disponibles à la fin du mois de juin ce qui permettra de finaliser les documents et de lancer les appels d'offre au cours du mois de juillet pour un début des travaux programmé à partir du mois de septembre.



NOUVEAU À TREVENEUC "LE COTEAU DE TOURNEBRIDE"

Le futur lotissement (à haute qualité environnementale) à proximité du bourg. Des terrains à bâtir de 461 à 983 m² libre choix du constructeur. Renseignements : KERLANN Immobilier - Tél. : 06 25 48 34 90



La première promotion PSC1

LA REMISE DES DIPLÔMES DU BREVET DE SECOURISME

Jedi 11 juin, la première promotion tréveneucquoise a fêté la remise des diplômes de secourisme en présence des moniteurs Olivier Creach et Olivier Landry. 13 lauréats étaient récompensés, adolescents pour la plupart (le plus jeune avait 17 ans) et 2 seniors qui nous prouvent qu'il n'y a pas d'âge pour se porter au secours d'autrui. De l'avis de ces nouveaux diplômés, c'est une formation intéressante et agréable à suivre, une prise de conscience de l'aide que l'on peut apporter. Cette première promotion devrait être suivie d'autres sessions de formation. Les volontaires sont invités à s'inscrire en mairie; une nouvelle session sera lancée dès que le nombre de candidats sera suffisant. Rappelons que le CCAS offre la moitié du coût aux jeunes.



Le marché estival

Le marché estival mis en place l'année dernière a été un grand succès...

De nombreuses personnes nous ont demandé de recommencer cette année ; c'est chose faite depuis le 13 juin... Au menu : une rotisserie-paëlla-couscous, la « Petite cantine » et ses plats préparés, une poissonnerie « Le vivier marin »,

« Au délice breton » fabricant de crêpes et galettes, un marchand de fruits et légumes, un producteur de légumes, notre productrice locale de miel, une marchande de fleurs et plants...

Nous espérons la même fréquentation, et la présence de nombreux commerçants et artisans locaux.



Le Pardon de Saint-Marc

Le Pardon de Saint-Marc s'est déroulé comme d'habitude le dernier samedi d'avril.

L'assistance à la messe était importante. Après la procession, l'association a offert une tranche de pain béni. L'année pro-

chaine le Pardon sera peut-être célébré le dimanche, comme par le passé si l'abbé y est favorable.

Notons qu'en juillet et en août, la Chapelle Saint-Marc sera ouverte les mercredis et vendredis à partir de 16h00.

La fête de l'alliance

Réel succès pour la fête de l'alliance qui réunissait, le jeudi de l'Ascension, les couples ayant fêté leurs 50 ans de mariage ou plus. Une messe a d'abord été célébrée à Saint-Quay-Portrieux, présidée par Monseigneur Fruchaud. Puis près de 80 convives se sont retrouvés à l'ANAS pour le repas en présence de Monsieur le Maire. La « table » était

bonne, le temps magnifique, la mer bleue, le panorama splendide. Les fêtes furent ravies de se retrouver dans un tel cadre. Un grand merci au personnel de l'ANAS pour l'accueil qu'il nous a réservé...

par Mme BATARD



U.N.C (anciens combattants)

Le 8 mai à 11 h 30, nous nous sommes réunis autour du Monument aux Morts pour rendre hommage à tous nos camarades morts pour la France.

Le 18 juin nous nous sommes retrouvés au même endroit pour commémorer l'appel du Général de Gaulle. C'est avec plaisir que nous avons pu admirer la res-

tauration des peintures de ce monument. Les anciens combattants remercient Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ainsi que l'entreprise Le Roy pour ce beau travail.

par Denis de la VILLESBOISNET
Président de l'U.N.C

Repas de quartier de Kercadoret



C'est sous un soleil magnifique que s'est déroulé, le 21 juin, notre repas de quartier annuel. Une trentaine de convives était présents autour d'un couscous royal. Tout ce petit monde s'est régalé et a fini tard dans la soirée avec quelques chansons avant de se séparer.



Le cochon grillé de l'école Saint-Jean

Le samedi 13 juin, parents, enfants et enseignants de l'école Saint-Jean se sont retrouvés autour du traditionnel cochon grillé qui clôture l'année scolaire.



La fête des mères

Exceptionnellement cette année, c'est un samedi midi que s'est déroulé le traditionnel pot de la fête des mères à la salle des loisirs. En effet, les élections européennes nous

ont obligés à décaler cet événement d'une journée. Cette année, nous avons eu dix nouvelles mamans sur notre commune.



Les feux de la Saint-Jean

Le 26 juin près d'une cinquantaine de personnes ont bravé une météo menaçante pour venir voir les « Fénomènes ». Ces trois conteuses nous ont emmené à travers les bois du château de Pomorio au son de chansons traditionnelles et de temps en temps nous nous sommes

arrêtés pour les écouter nous raconter chacune un conte. Au retour, le comité des fêtes nous attendait avec des rafraîchissements. Deux sonneurs ont animé la soirée permettant à la centaine de personnes présentes de danser autour des feux allumés.

Un grand merci à **Messieurs Carpiet** et **Gicquel** pour la préparation des fagots et du tantad, ainsi qu'à **Monsieur de la Villesboisnet** pour nous avoir ouvert les portes de son parc.



SPORT



Une Tréveneucquoise au 4L TROPHY



En février, Delphine Ollivier, et deux autres étudiants de DUT « génie mécanique et productive » de Rennes ont participé à la 12^{ème} édition du 4L Trophy. Bien plus qu'un simple défi sportif, ce raid est avant tout une aventure humaine à but humanitaire. En effet, il permet d'acheminer chaque année plus de 60 tonnes de fournitures scolaires et d'équipements sportifs (minimum 50 kg par 4L) destinés aux enfants défavorisés du Maroc. Après plus d'un an de préparation et de recherche de financements la 4L a parcouru environ 6 000 km entre Paris et Marrakech, l'équipe ne disposant que d'un road-book et d'une boussole. Avant le départ, il a fallu préparer la 4L aux conditions difficiles du désert : plaques de protection, carrosserie, suspensions, moteur... mais aussi équipements de sécurité indispensables ! Enfin, le 19 février, départ du Stade de France, destination le Maroc avec pour principal objectif une belle action de solidarité ! Un grand merci aux habitants de La Froideville, qui en achetant des crayons à l'effigie du 4L Trophy ont participé au financement du projet.

<http://theopencar.blogspot.com>

La course de la ligue contre le cancer

La traditionnelle Course de la ligue contre le cancer s'est déroulée le 19 avril. Cette année 325 concurrents se sont répartis sur les deux courses de 12 et 7 km ainsi que sur une randonnée de 7 km. La matinée s'est terminée par un pot de l'amitié. La générosité des sportifs a permis cette année la remise d'un chèque de 3 045,90 €. C'est donc près de 18 000 € qui ont été remis à la ligue depuis 2004, année de la première édition de la course de

Tréveneuc. Un grand merci aux sportifs et aux bénévoles.

LIGUE CONTRE LE CANCER

Pour les personnes qui souhaitent en parler, une permanence sera tenue dans la salle des loisirs tous les deuxièmes mercredis de chaque mois de 10 h à 12 h à partir du mois de septembre 2009. Vous pouvez prendre contact par téléphone en composant le **06 74 37 60 54**.



Les Olympiades

Le 6 juin, des écoliers des 6 communes de la Communauté de Communes du Sud Goëlo se sont retrouvés au stade de foot de Tréveneuc pour se mesurer sur différentes épreuves. Dans une excellente ambiance malgré la météo orageuse, les

élèves du primaire se sont affrontés successivement en course à pied, saut en longueur, lancer de balle et course de demi-fond. La journée s'est terminée par une petite collation avant la remise de trophées.

Go Sud-Goëlo : Journée découverte terre et mer

Nautisme, patrimoine et randonnée étaient à l'honneur le 14 juin 2009 !

La première édition de l'événement « Go Sud-Goëlo » était l'occasion d'ouvrir les portes d'un territoire que l'on ne connaît pas assez, de proposer des animations et activités gratuites, pour tous les âges et pour tous les goûts.

Le Sud Goëlo en pleine effervescence...

Pour cette première édition, les six communes du Sud-Goëlo offraient un programme prometteur aux thèmes enchanteurs... De nombreux acteurs se sont mobilisés pour proposer les multiples activités. Ainsi, vous pouviez découvrir le Sud-Goëlo en bateau, vous adonner à la randonnée, vous initier aux activités sportives et nautiques (roller, kayak, voile...), découvrir les richesses de notre patrimoine architectural (expositions, visites des moulins, des chapelles...) et aussi vous laisser griser par les nombreux spectacles musicaux tout au long de la journée (chants de marins, gospel, jazz, rock celtique, bagad...). La ville de Tréveneuc (avec la participation des associations de

Tréveneuc et de l'ANAS) outre les visites de notre église et de notre chapelle, avait choisi, de privilégier l'initiation au kayak : toute une journée à montrer nos côtes vues de la mer.

En famille ou entre amis, les touristes ont découvert avec plaisir le Sud-Goëlo sous un soleil radieux pour cette première journée communautaire aux accents festifs, sportifs et culturels ! La journée s'est terminée gaiement aux « Viviers de Saint-Marc » par un repas convivial (dégustation d'huîtres suivies de maquereaux grillés et d'un dessert) organisé par le Comité des Fêtes. Une fois encore un grand merci à tous les bénévoles sans qui cette journée n'aurait pas été la même.



Le chèque sport

La Région Bretagne a lancé en 2008 une nouvelle aide aux familles pour favoriser la pratique du sport chez les jeunes de 15 à 18 ans. Vous avez alors droit à une réduction de 15 € lors de votre inscription dans le club de votre choix, somme qui lui sera remboursée ensuite par la Région. Cette offre est valable pour tous les jeunes nés en 1991, 1992 et 1993 sauf pour les sports scolaires et universitaires.

Les potins du jardin

POUR LE BON DÉVELOPPEMENT DES LÉGUMES

Pour mieux réaliser les binages et bêchages futurs : les plantes vivaces comme les aromatiques, les aspergues ou encore la rhubarbe seront raléguées en bout de jardin ou sur les bordures.

Pour éviter l'apport d'engrais chimique et de pesticides : associez des plantes qui vont se compléter. Sachez par exemple que l'ail, l'oignon ou encore l'échalote ralentissent le développement des légumineuses comme les haricots et les pois. Même chose pour les choux qui ralentissent la croissance des fraisières et le fenouil celle des carottes. Traditionnellement, les carottes se plantent à côté des poireaux, des oignons et de la coriandre ; les tomates se plantent à proximité des oignons, les haricots à côté des radis. Les soucis tiendront les insectes éloignés des carottes, des choux et des laitues tandis que les œillets d'Inde, avec leur odeur très particulière éloigneront les nuisibles des tomates.



CONNAITRE SON SOL

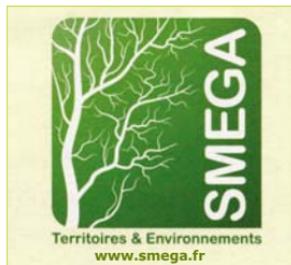
Pour savoir si votre sol est **acide ou calcaire**, prenez un peu de terre et versez dessus un peu de vinaigre, si le sol est calcaire vous entendrez la terre grésiller.

PRÉVISIONS MÉTÉO...

Pour savoir si l'on doit **arroser ou pas**, autrement dit si la pluie est au programme du lendemain. C'est simple ! Dans la soirée, allez toucher le gazon, s'il est sec c'est qu'il pleuvra, s'il est humide c'est que le soleil sera au rendez-vous... Car les plantes se protègent ainsi du soleil du lendemain, en captant l'humidité de la nuit.

TRÉVENEUC SIGNE : LA CHARTE COMMUNALE DE DÉSHÉRBAGE

Tréveneuc continue son action pour protéger l'environnement et signe la charte communale de désherbage en liaison avec le **SMEGA** (syndicat mixte environnemental du Goëlo et de l'Argoat. Cf. article page suivante). Tréveneuc s'engage ainsi à réduire au maximum l'utilisation des pesticides et l'utilisation du désherbage chimique.



Les croqueurs de pommes

Le 14 février, Tréveneuc accueillait des « Croqueurs de pommes » venus de la Baie du Mont Saint-Michel, pour une première Bourse aux greffons et journée d'initiation à la greffe. Les apprentis greffeurs ont pu apprendre à tailler, choisir des essences, greffer près d'une centaine d'espèces de pommes ou de poires et repartir avec leur arbre en basse tige prêt à planter pour seulement 3 euros. De très nombreux visiteurs sont venus

découvrir comment réaliser une greffe en fente ou à l'anglaise sur des variétés très anciennes et presque introuvables comme la Calville Blanc d'hiver, la Bon Père ou la Pigeonnet. La journée s'est joyeusement finie sur une soirée gallettes organisée par le comité des Fêtes. Les « croqueurs de pommes » reviendront, ils nous l'ont promis, avec encore plus de greffons de pommes, de poires mais aussi de châtaigniers ou de noisetiers...

La journée pour la planète et le développement durable



Les 4 et 5 juin, 600 enfants des écoles libres du canton et de Pordic se sont retrouvés à Tréveneuc. Après une année scolaire à travailler sur le tri sélectif et le respect de la faune et de la flore à l'école, les enfants ont pu bénéficier d'une application pratique dans le bois de Tréveneuc. Elèves et enseignants ont apprécié cette journée champêtre et instructive.

Pour réduire les risques liés aux pesticides

7 jardineries s'engagent dans la charte « Jardiner au naturel ! »

La Bretagne souffre d'une contamination importante des eaux par les pesticides. De sorte que la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue une question de santé publique. Parmi les divers utilisateurs potentiels, les particuliers et jardiniers amateurs sont concernés. Leurs pratiques doivent évoluer.

En 2005, 25 jardineries de l'agglomération rennaise et de 4 bassins versants d'alimentation en eau potable d'Ille et Vilaine s'engageaient à diminuer la vente de pesticides aux particuliers au profit de matériels et de techniques de jardinage plus naturelles. Un engagement inclus dans la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » signé avec la Maison de la consommation et de l'environnement, Jardiniers de France, Rennes Métropole et le SMPBR, sous l'égide de la DRCCRF⁽¹⁾ de Bretagne. Après avoir fait ses preuves sur plusieurs années, le dispositif est mis en œuvre sur d'autres territoires.

En tant que porteur de programmes de préservation de l'eau, le SMEGA⁽²⁾ a travaillé à l'établissement de ce partenariat avec les distributeurs (jardineries) des bassins versants du Trieux, du Leff et de l'Ic pour que l'information sur les pesticides et sur les changements de pratiques apparaisse plus clairement dans les lieux de vente.

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » marque l'engagement des différents partenaires : professionnels, associations et pouvoirs publics.

Le principe de base de la Charte consiste à coordonner une action de promotion des techniques alternatives par les surfaces de vente (agir sur l'offre) et une action d'information et de communication des jardiniers amateurs (agir sur la demande) par le biais notamment des bulletins d'information communaux, des animations locales organisées sur le jardinage.

Une charte qui répond aux enjeux sanitaires et environnementaux

La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est née de la volonté de mieux informer les particuliers sur les problèmes posés par les pesticides tant sur l'eau que sur l'environnement et la santé publique. Le fait est avéré : les tentatives excessives en désherbants retrouvés dans les eaux nuisent à la faune aquatique et génèrent des coûts de traitement importants pour tenir les



normes de production d'eau potable. Trop souvent présentés comme une solution incontournable d'entretien du jardin et des abords de la maison, les pesticides nuisent à la santé humaine et perturbent les équilibres écologiques.

Des engagements précis

En signant la charte, les enseignes s'engagent à :

- Former leurs vendeurs aux solutions sans pesticide ;
- Disposer en magasins du maximum de solutions sans pesticide ;
- Décliner les supports de communication créés par les pouvoirs publics et les associations ;
- Apporter à chaque client demandeur d'un conseil, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticide.

De leur côté, les pouvoirs publics et les associations s'engagent à :

- Former les vendeurs des jardineries signataires sur les risques liés aux pesticides et sur les solutions sans pesticide ;
- Concevoir des outils de communication et les mettre à disposition des jardineries ;
- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticide ;
- Evaluer la mise en œuvre de la charte à travers différents outils (enquête consommateur, enquête sur la mise en place des supports, enquête qualitative, recueil des chiffres de vente).

Des associations engagées

La mise en place de la charte est initiée en partenariat avec les associations locales, parties prenantes de la démarche.

Sur le territoire concerné, les associations associées à la démarche sont les suivantes : Eau et Rivières de Bretagne, De la source à la mer, Bretagne Vivante - Section Trégor Goëlo, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), Société d'horticulture de la Côte du Goëlo, l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPMA) St Briuc - Quintin - Binic, Association pour la protection des bassins versants du Frou et du Trieux,

Leur rôle est important à plusieurs niveaux :

- Une validation objective du projet ;
- L'information du grand public (les associations peuvent jouer le rôle de stimulateur local de l'évolution de la demande des consommateurs sur les alternatives aux pesticides) ;
- Une veille permanente sur les engagements des jardineries.

Des jardineries attendues

Sur le territoire, 20 jardineries ont été pressenties pour participer à la charte.

13 d'entre elles ont été enquêtées et se sont positionnées de façon favorable pour leur adhésion.

7 peuvent être signataires en 2009, répondant au critère de formation obligatoire de leurs vendeurs (ces 7 jardineries ont assisté aux journées de formation organisées par le SMEGA).

Les jardineries signataires sont : le **Bricomarché** de Saint Agathon, les **Gamm Vert** de Bourbriac, Guingamp, Lanvollon, Lézardrieux, Saint-Quay-Portrieux et le **Magasin Vert** de Paimpol.

Informez les consommateurs

Formation des vendeurs et supports d'information

Les vendeurs des jardineries sont la clé de voûte de la réussite de la charte. Pour les assister dans leur rôle de conseil, les pouvoirs publics et les associations ont mis en place une formation sur « les techniques et les matériels du jardinage sans pesticide » et imaginé des outils d'information à mettre à disposition dans le magasin.

Les consommateurs trouveront sur les lieux de vente 9 jardifiches à emporter et

4 livres à consulter pour les informer sur les solutions sans pesticide efficaces au jardin. Ces solutions seront identifiées dans les surfaces de vente par des « stop produits » aux couleurs de la charte. Quant à ceux qui se dirigeront vers le rayon pesticides, des réglottes placées entre les produits les avertiront des risques (« les pesticides c'est pas systématique », « Les désherbants polluent l'eau », « Les insecticides nuisent aux

insectes utiles ») et inviteront à prendre conseil auprès de leur vendeur « pour faire un choix différent ».

SMEGA – Antenne de Guingamp
Tél. : 02 96 43 89 45 – cedric.hamel@smega.fr

1 - Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin Rennais
2 - Direction régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes



La Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »

Cette charte est conduite dans le cadre du programme « eau et pesticides : effets sur la santé et l'environnement » animé par : la Maison de la consommation et de l'environnement, Eau & rivières de Bretagne, le Centre d'information sur l'énergie et l'environnement, Jardiniers de France, le Conseil local à l'énergie, Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

Le programme « Eau et pesticides : effets sur la santé et l'environnement »

Il reçoit le soutien technique et financier de : la DRASS Bretagne, de la Diren Bretagne, de la DRCRRF Bretagne, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne et des Conseils généraux d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère, de l'Ademe Bretagne, du SMPBR, de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole.

Avec les associations du groupe « pesticides » de la MCE : Adéic, CGL, UFC-Que Choisir 35, UFCS, Eau & rivières de Bretagne, Bretagne vivante-SEPNB, Ciele.

www.mce-info.org/pesticides

Le développement durable : les énergies

Les énergies renouvelables fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées ou encore la croissance des végétaux sont inépuisables, comparées aux énergies tirées des gisements de combustibles fossiles en voie de raréfaction tels que le pétrole, le charbon, la lignite, le gaz naturel...

ENERGIES MARINES

La filière des énergies marines, appelées aussi thalasso-énergies, comprend le développement des technologies et la maîtrise d'exploitation des flux d'énergies naturelles fournies par les mers et océans, la houle, les courants, les vagues et marées. L'énergie thermique des mers travaille sur le gradient thermique entre les couches d'eau de surface et celles des profondeurs.

L'hydroélectricité marine fait appel à des techniques connues : l'usine marémotrice de la Rance (barrage marémoteur) ou, en pleine expérimentation : les houlogénérateurs (systèmes à colonne d'eau oscillante ou à déferlement), hydroliennes (hélices sous-marines ou éoliennes sous marines), ailes planes battantes ou oscillantes, roues à aubes flottantes.

Energies hydraulique hydroélectricité

L'hydroélectricité ou houille blanche (production d'électricité par captage de l'eau) est apparue au milieu du XIX^{ème} siècle.

L'eau fait tourner une turbine qui entraîne un générateur électrique qui injecte les kilowattheures sur le réseau. L'énergie hydraulique représente 19 % de la production totale d'électricité dans le monde et 13 % en France. C'est la source d'énergie renouvelable la plus utilisée.

Eoliennes en mer (ou offshore)

Elles peuvent fournir jusqu'à 5 MW (comparés aux éoliennes terrestres limitées à 3 MW dans les sites bien ventés).

Dans les zones où la mer est peu profonde, il est assez simple de les installer et elles ont un bon rendement. Il est possible d'envisager des parcs regroupant une centaine ou plus d'éoliennes. En mer, on peut parler de véritables centrales éoliennes.

Eoliennes terrestres (ou onshore)

Elles génèrent des forces mécaniques ou électriques grâce aux vents.

Les parcs éoliens sont nécessairement installés dans des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE).

Ils sont soumis aux études d'impacts acoustique, paysager, sur la faune et la flore, ainsi qu'à l'avis de la commission des Sites, au permis de construire délivré par le Préfet et à une enquête publique. Ils ont en outre l'obligation de constituer des garanties financières pour leur démantèlement et la remise en état du site.

Les éoliennes fonctionnent quand il y a du vent au rythme de la pale qui fend l'air.

Plus les éoliennes sont grandes, plus elles tournent lentement.

CHAUFFAGE SOLAIRE

Des capteurs thermiques sur le toit récupèrent l'énergie du soleil, chauffe l'eau destinée au circuit de chauffage ; cette solution fonctionne aussi dans les régions dites « froides ».

Le solaire photovoltaïque

Cette énergie solaire provient de la conversion de la lumière du soleil en électricité au sein de matériaux semi-conducteurs comme le silicium ou recouverts d'une mince couche métallique. Les panneaux ou tuiles photovoltaïques sont installés sur un espace libre de 10 à 30 m² en toiture ou en façade.

Le rendement dépend de la surface de captage, de l'ensoleillement, de l'inclinaison, de l'orientation des panneaux. L'électricité produite peut être consommée ou stockée dans des batteries ou revendue à EDF.

Le solaire thermique basse température

Les rayons du soleil piégés par des capteurs thermiques vitrés, transmettent leur énergie à des absorbeurs métalliques, lesquels réchauffent un réseau de tuyaux en cuivre où circule un fluide caloporteur. Cet échangeur chauffe à son tour l'eau stockée dans un cumulus. Le chauffe-eau

solaire produit de l'eau chaude sanitaire ou du chauffage généralement diffusé par un plancher solaire direct. Les capteurs solaires thermiques sont de plus en plus intégrés dans les projets d'architecture bioclimatique (maisons solaires, serres, murs capteurs). Le mur Trombe-Michel (du nom de ses inventeurs Félix Trombe et Jacques Michel) est un mur capteur d'énergie orienté au Sud, en béton, brique ou pierre... devant lequel on place une paroi vitrée ; il accumule le rayonnement solaire du jour et le restitue la nuit, l'air circule de bas en haut entre le vitrage et le mur pour s'échauffer au contact du mur et pénétrer dans la pièce ; une partie de la chaleur captée est transmise lentement par rayonnement.

POMPES À CHALEUR (P.A.C.)

GÉOTHERMIE
AQUATHERMIE
AÉROTHERMIE

Géothermie en captage horizontal

Des capteurs horizontaux faits de tuyaux en polyéthylène ou en cuivre gainé sont enterrés à moins d'un mètre de profondeur sous une surface extérieure. Les calories puisées dans le sol sont restituées dans le bâtiment par compresseur électrique. Ce système convient mieux pour des maisons particulières.

Géothermie en captage vertical

Elle nécessite un forage d'une profondeur de 80 mètres et plus éventuellement, selon la nature de l'opération ou du terrain. Comme tout forage, les travaux sont soumis à déclaration administrative.

Aquathermie

Elle capte l'eau de la nappe phréatique comprise entre 10 et 12°C qui sera utilisée pour alimenter une pompe à chaleur eau/eau afin de générer de l'eau à température comprise entre 35 et 50/60°C selon la solution de chauffage choisie. L'eau utilisée est rejetée dans la nappe phréatique. Dans le sous-sol la température

SYSTEMES	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Energies marines	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la production d'électricité - Hydroliennes plus petites que les éoliennes - Force des courants = potentiel de production important - Pas d'impact sur le paysage 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'installation élevé - Zone de turbulence = problème de sédimentation - Erosion rapide du matériel - Coût important à l'entretien
Energies hydraulique hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> - Energie stockable et propre - Pas de production de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau limitée (barrages, réserve artificielles) - Impacts environnementaux importants
Eoliennes en mer (ou offshore)	<ul style="list-style-type: none"> - Impact paysager moins important - Production d'énergie significative 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de cadre juridique. Proximité de la côte - Installation et maintenance onéreuses - Implantation de câbles sous-marins - Difficultés de conciliation avec les usagers de la mer.
Eoliennes terrestres (ou onshore)	<ul style="list-style-type: none"> - Elles ne renferment aucun produit toxique - N'émettent pas de radioactivité ni de déchets dangereux - Ne rejettent pas de gaz de combustion à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration au paysage délicate - Fabrication et importation de l'étranger - Fonctionnement variable nécessitant l'apport en énergie de centrales électriques
Chauffage solaire	<ul style="list-style-type: none"> - Installation sur supports fixes et mobiles - Energie stockable et propre : - Peu d'entretien et revente éventuelle à EDF 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration plus délicate en réhabilitation - Leur production est polluante
Le solaire thermique basse température	<ul style="list-style-type: none"> - Energie stockable et propre - Peu d'entretien - Intégration dans le bâtiment 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin d'un complément électrique - Eau chaude sanitaire seulement
Géothermie en captage horizontal	<ul style="list-style-type: none"> - Energie gratuite locale, propre, renouvelée par la pluie, le soleil, - Réduction des gaz à effet de serre - Substitution aux énergies fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionne avec un apport d'électricité - Délicate en réhabilitation - En cas de dysfonctionnement, chaleur néfaste émise dans le sol - Utilisation de fréon dans les P.A.C.
Aquathermie	<ul style="list-style-type: none"> - Idem que la géothermie 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem que la géothermie - Pollue les nappes phréatiques
Aérotthermie	<ul style="list-style-type: none"> - Idem que la géothermie, mais... - Appropriée pour la réhabilitation 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionne avec de l'électricité - Utilisation du fréon dans les P.A.C. - Si température trop froide, dysfonctionnement - Rendement moindre que géothermie
Biomasse	<ul style="list-style-type: none"> - Source locale, énergie propre - Source d'énergie à part entière 	<ul style="list-style-type: none"> - Demande élevée par rapport à l'offre
Biocarburants	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des gaz à effet de serre - Substitution aux énergies fossiles importantes - Utilisations multiples 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence avec la production alimentaire - Surfaces agricoles nécessaires très importante - Augmentation des prix alimentaires - Déforestation généralisée

augmente en moyenne de 4°C tous les 100 m ce qui est appelé le « gradient géothermal ». Des capteurs verticaux profonds jusqu'à environ 100 m nécessitent aussi des opérations de forage. L'aquathermie est mieux adaptée pour des bureaux, centres commerciaux, hôtellerie...

Aéothermie

La pompe à chaleur consiste à récupérer les calories de l'air extérieur pour le transformer en chaleur douce transmise à un plancher chauffant ou à des radiateurs à accumulation douce

Jusqu'à - 15°/- 20°C ce système est tout à fait valable : chaque KWH dépensé pour extraire l'énergie rapporte 4 KWH de chauffage. Puisant l'énergie dans l'air, la P.A.C. aéothermique est une sorte de gros ventilateur qui débouche sur un échangeur d'air et reste un système performant en matière de chauffage. 2 principes distincts :

- L'air extérieur extrait est réchauffé puis soufflé à l'intérieur ; il s'agit d'une P.A.C. Air/Air.

- L'autre système transforme l'air extérieur en eau chaude : c'est le système Air/Eau.

Biomasse

Elle réunit différents matériaux d'origine biologique employés comme combustibles pour la production de chaleur, d'électricité ou de carburants, comprenant le bois, le biogaz, les biocarburants.

Le bois énergie ou biomasse solide - principale ressource ligneuse - est la deuxième énergie renouvelable derrière l'hydraulique

et fournit 9 millions de tep (tonnes équivalent pétrole), soit 4 % de la production totale d'énergie française. D'autres matières organiques telles que la paille, les résidus solides des récoltes, les grappes de maïs, la bagasse de la canne à sucre, les grignons d'olives... sont également pris en compte. Ils alimentent les appareils à combustibles bois, innovants et efficaces. Les chaudières à biomasse brûlent les différents biocombustibles comme les granulés de bois, bûches, plaquettes forestières, sciures ou copeaux.

Biogaz

Les matières organiques libèrent le biogaz lors de leur décomposition selon un processus de fermentation (méthanisation). Mélange de méthane et de gaz carbonique additionné de quelques autres composants, le biogaz est un gaz combustible ; il sert à la production de chaleur, d'électricité ou de biocarburant. Le biogaz peut être directement capté dans les centres d'enfouissement des déchets ou produit dans des unités de méthanisation (sous-produits de l'industrie agro-alimentaire, boues des stations d'épurations, lisiers, animaux ou déchets agricoles peuvent être méthanisés dans des unités industrielles)

Biocarburants

Aussi appelés agrocarburants, sont issus de la biomasse. Deux filières :

- L'éthanol : produit en France à 70 % à partir de la betterave et à 30 % de céréales.
- Le biodiesel : issu des graines oléagineuses (colza, tournesol).



LE CONCOURS DE FLEURISSEMENT

L'objectif du concours de fleurissement est de découvrir et mettre en valeur tous les ans des parcs, des jardins, des façades de maisons, de commerces...

Et de les récompenser au travers d'un palmarès, complété d'un prix remis lors d'une rencontre conviviale. Le département demande depuis 2005 que les gens s'inscrivent pour ce concours. Jusqu'à présent, vu le peu d'inscrits, la commune a fait le choix de visiter toutes les rues de la commune. Cependant à partir de l'année prochaine, et pour éviter de demander trop de temps aux membres du jury, **seules seront prises en compte les maisons et jardins dont les habitants se seront inscrits en mairie.**



QUALITÉ DES EAUX

sur nos plages

Les résultats des analyses des années précédentes montrent que la plage de Saint-Marc pourrait être interdite à la baignade selon les normes qui seront applicables à partir de 2015. Les premières analyses de 2009 mettent en évidence une remarquable amélioration à Port Goret vraisemblablement due à la réhabilitation de la station d'épuration de Plouha. Il n'en est pas encore de même pour Saint-Marc. Afin de tracer d'éventuelles pollutions en amont, des analyses seront effectuées en différents points le long de la vallée du Kerpont. Dans le cas où des pollutions seraient mises en évidence des contrôles de raccordements au réseau d'assainissement communal seront nécessaires.



COQUILLAGES & CRUSTACÉS

Quelques recommandations aux pêcheurs à pied

- S'éloigner des lieux des sorties d'égoûts, ruisseaux, zones de mouillages.
- Ne ramasser que la quantité de coquillages et crustacés qui sera consommée le jour même.
- Remettre les cailloux en place sans les retourner pour laisser le temps à la faune aquatique de se développer.
- Les laver et rafraîchir à l'eau de mer pendant la pêche.
- Ces coquillages et crustacés doivent rester vivants jusqu'à leur préparation.
- Ne pas les conserver dans l'eau, mais au frais (environ à 10°C) dans un panier humide. Une cuisson de quelques minutes limitera les risques microbiologiques.

Si vous ne pêchez pas vous-même, sachez que l'achat et la vente des produits de la pêche de loisir sont interdits.

Si vous achetez des coquillages, sachez que les établissements de production font l'objet d'une surveillance permettant de garantir la qualité des fruits de mer mis sur le marché.

Les activités culturelles tréveneucises

Loustic'Anim

Le 16 mai fut une journée consacrée aux enfants par le **Comité des Fêtes** : après une séance de maquillage par une maquilleuse professionnelle, trois conteurs les ont enchanté.

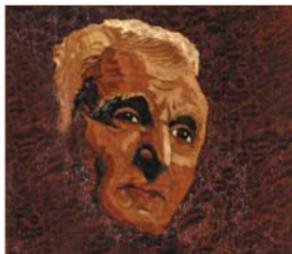
Ensuite, les enfants ont pu réaliser une

frisque : « mon rêve de Tréveuc ». L'après-midi s'est continuée avec des jeux tel que « voyage au Pôle Nord » ou des activités sportives sur le nouveau terrain multisports. Ensuite un goûter a réuni la cinquantaine d'enfants présents.



Marqueteur

Monsieur **Bernard Lacombe**, marqueteur, est venu du Jura pour présenter son art auprès des enfants de Tréveuc le 26 mars. Il leur a montré comment réaliser un tableau uniquement avec de petits éléments de bois collés les uns aux autres sans la moindre peinture. A cette occasion, quelques œuvres sont exposées dans le hall de la mairie. Vous pouvez également retrouver son travail sur www.marqueterie.fr.



Les petits riens

Le 5 avril la compagnie « **sac à dos** » se produisait à la salle des loisirs dans le cadre des « Petits Riens ». À partir de quelques outils, une tasse de thé, des journaux qu'ils ont déchirés, une histoire naît. Ce fut une heure à entendre les enfants rire. Le spectacle s'est terminé par un pot convivial.

Marionnet'ic

Le 6 mai à la ferme de Kervalo, le festival des Marionnet'ic recevait, pour sa 11^{ème} édition, la compagnie « **Marie et Tonio** » qui ont présenté dans la cour de la ferme leur spectacle "Courrier d'Orient". Les enfants dès 4 ans et les adultes ont pu apprécier ce spectacle. Merci à M et Mme Le Roy de les avoir accueilli cette année encore.

Concours photos

DU BULLETIN MUNICIPAL DE TRÉVENEUC

Tréveneuc(ies) ce bulletin est surtout le vôtre. Aussi nous offrons notre première et quatrième de couverture à vos photos. Lors de vos promenades sur notre commune, faites des photos et envoyez nous la plus belle d'entre elles. Les meilleures photos seront publiées tour à tour dans les diverses parutions de vos bulletins municipaux. Les photos seront sélectionnées par votre équipe municipale lors des conseils municipaux qui précèdent la parution des prochains numéros.

Format de photos recevables dans ce concours :

Format "portrait" (en hauteur).

Tous tirages papiers (qui seront restitués à l'auteur) ou fichiers numériques haute définition (1772 x 1181 pixel minimum).

Merci de transmettre vos clichés :

Par courrier (à PACO -15, la Froideville - 22410 Tréveuc) ou par internet (à paco.pao@free.fr en mentionnant concours photos) avec votre nom et le nom du site photographié.



La mairie de Tréveneuc

2 place du bourg - 22410 Tréveneuc
Tél. 02 96 70 84 84 - Fax. : 02 96 70 96 63

Site internet :
www.treveneuc.fr



SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert du lundi au samedi :
de 9h00 à 12h00

Gwenn COSTE

secretaire.mairietreveneuc@megalis.org

Isabelle MESSAÏ

accueil.mairietreveneuc@megalis.org
(Pour les demandes sur le RSA : le mardi et jeudi
de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.)

SERVICES TECHNIQUES

Pierre MAHON

Denis LE CALVEZ

Bruno CASOLA

Isabelle CARPIER

Agent d'entretien

ÉLUS MUNICIPAUX

Louis GAUFFENY

Maire.

Daniel NORMAND

1^{er} adjoint - Urbanisme, travaux.

Claudine LE BOUFFO

2^{ème} adjointe - Affaire sociales
et petite enfance.

Anne-France GAUDEFROY

3^{ème} adjointe - Culture, jeunesse, sports.

CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Michèle BLANCHARD

Marie-Christine LE HANNIER

Pierre BRIAND

Guy CHARBONNIER

Olivier CONAN

Gisèle GUIZELIN

Bernadette JACQUEMARD

Linda LE BERRE

Marc LOOSVELDT

Marcel SERANDOUR

Jean-Pierre VIDAMAN

PERMANENCES DES ÉLUS

Monsieur Louis GAUFFENY, maire

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
et samedi de 9h30 à 12h00.

Monsieur Daniel NORMAND, 1^{er} adjoint

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30
et le samedi sur rendez-vous.

Madame Claudine LE BOUFFO,

2^{ème} adjointe

Samedi de 10h30 à 12h00.

Sur rendez-vous.

Madame Anne-France GAUDEFROY,

3^{ème} adjointe

Sur rendez-vous.

PLAQUES NUMÉRIQUES DE RUE

Numéro blanc sur fond bleu, vos
plaques numériques de rue sont
disponibles en Mairie.

Les services à Tréveneuc

LA POSTE

AGENCE POSTALE MUNICIPALE

Gérante : **Katia POULIZAC**

2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc

Tél. : **02 96 70 84 83**

Du lundi au samedi

de 9h00 à 12h00

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Alain Guel

2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc

Tél. : **02 96 70 84 81**

Le lundi de 18h00 à 19h00

Le mercredi de 16h30 à 18h30

Le samedi de 17h30 à 18h30

(Fermée les veilles de fêtes et jours fériés)

ÉCOLE MATERNELLE & PRIMAIRE

Saint-Jean de Tréveneuc

4 rue de Perhéméno - 22410 Tréveneuc

Tél. : **02 22 10 04 68**

BABY-SITTER

Un fichier est disponible en mairie.

INFIRMIÈRES

ROBIN, HOUARD, DANIEL Saint-Quay-Portrieux :

02 96 70 47 82

DUVAL, PIERRE, LE PUIL : 02 96 70 37 46

Ostéopathe : Anne SAFRAN : 02 96 69 25 76

14 rue Joffer - 22520 Binic

Chiropracteur : M. REGGAZZONI : 02 96 73 93 96

9 av. Foch - 22520 Binic

MARCHÉS LOCAUX

Lundi : Saint-Quay-Portrieux (Port)

Mardi : Étables-sur-Mer

Mercredi : Plouha

Jeudi : Binic

Vendredi : Saint-Quay-Portrieux (Centre)

Samedi : **Tréveneuc** (Marché estival)

Dimanche : Étables-sur-Mer

SERVICES DES ORDURES

MÉNAGÈRES **NOUVEAU**

Ramassage estival 2009 :

du 29 juin au 30 août.

Les lundis et jeudis matin.

Ramassage hivernal 2009-2010 :

reprise le lundi 1^{er} septembre au 29 juin.

Les mercredis matin.

Pensez à sortir vos poubelles la veille des ramassages. L'achat d'un deuxième conteneur est possible en mairie.

COLLECTES DIVERSES EN DÉCHETTERIES

Cartons, papiers, verre, plastiques, piles, batteries, ferrailles, encombrants, haies et déchets verts sont déposables toute l'année.

à **Étables-sur-Mer** : Zone des Islandais.

Tél. : **02 96 74 14 64**

du lundi au samedi (fermé le mardi).

De 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

à **Plouha** : au Grand Étang.

Tél. : **02 96 22 57 11**

le lundi, mercredi et samedi.

De 9h30 à 12h22 et 14h00 à 18h00

GESTION DE L'USINE DE LANTIC TRAITEMENT DES O.M.

Tél. : **02 96 70 70 40** : Plate-forme de compostage des déchets verts - Traitement des souches - Centre d'enfouissement des déchets - Stockage des plaques d'amiante liée.

Les tarifs municipaux

SALLE DES LOISIRS		Résidents tréveneucis	Résidents extérieurs
Apéritifs		90 €	150 €
Repas		300 €	400 €
Buffet		200 €	280 €
ÉQUIPEMENTS		Réservés aux Tréveneucis	
Tente : 12 x 5 m		90 €	
Tente 8 x 5 m		80 €	
Camion avec chauffeur (pour le transport du matériel communal loué)		80 €	
CONCESSION AU CIMETIÈRE			
15 ans		120 €	
30 ans		225 €	
50 ans		410 €	
CONCESSION AU COLUMBARIUM			
10 ans		470 €	
20 ans		845 €	
30 ans		1 265 €	
SALLE D'EXPOSITION		Tarifs/journée Résidents	Tarifs/journée Extérieurs
En période de vacances scolaires exclusivement			
sans chauffage		10 €	10 €
Avec chauffage		10 €	20 €
FORFAITS ASSAINISSEMENT			
pour nouvelle tranche		550 €	
pour une nouvelle construction		1 470 €	
TAXE DE SÉJOUR		Tarifs par jour et par personne de plus de 12 ans	
Du 1er mai au 30 septembre de chaque année, en application de la délibération du 29/11/20022			
Dans les meublés		0,30 €	
Dans les hôtels, les campings...		0,30 €	

Taxes de papiers d'identité

Applicables dès le 1^{er} janvier 2009, fixées par la loi de finances du 27/12/2008

PASSEPORT (cf. ci-dessous)
Adultes : 89 € (au lieu de 60 €)
Mineurs de 15 à 18 ans : 45 € (au lieu de 30 €)
Mineurs de moins de 15 ans : 20 €
CARTE D'IDENTITÉ
25 € pour les personnes ne fournissant pas leur ancienne carte lors du son renouvellement.
CARTE GRISE
Pour la gestion des certificats d'immatriculation des véhicules dont le montant est fixé à 4 €

Informations passeport :

Afin de faciliter la prise en compte des dossiers de demande de passeport par le service d'accueil de la mairie de Binic (qui officialisera votre demande) : les demandeurs peuvent **prendre un contact préalable avec les services municipaux de la mairie de Trévenec** afin de recevoir une première information sur les pièces à fournir (Tél. 02 96 70 84 84). A ce titre, les services de la mairie de Binic sont ouverts le mardi (matin et après-midi), le mercredi (matin) et le samedi (matin) selon les horaires habituels.

Du civisme...

LE POINT SUR LES LINGETTES...

Les lingettes ménagères sont bien pratiques, mais il est impératif de ne pas les jeter après usage dans la cuvette des toilettes. Utilisées comme produit de nettoyage domestique, elles font obligatoirement partie des déchets de nos poubelles régulièrement collectées par le service de ramassage des ordures ménagères chargé de l'élimination de nos déchets.

Si des publicités inconscientes montrent le film de la ménagère qui s'en débarrasse directement dans le réseau d'assainissement, elles restent sans jugement des conséquences matérielles et financières !

En effet, ces lingettes, et autre linge d'hygiène, cheminent dans les canalisations pour arriver au poste de relèvement des eaux usées de notre commune où fonctionnent des pompes refoulant les matières jusqu'à la station de traitement située à Saint-Quay-Portrieux. N'étant pas autodégradables, elles ne se désagrègent pas et leur arrivée dans les pompes en perturbent les engrenages, occasionnant des pannes de moteurs. Non seulement le travail de remise en état de fonctionnement des pompes n'a rien d'agréable pour les employés, mais il reste une charge très coûteuse pour notre budget communal.

DIVAGATION DES CHIENS

Il est rappelé que nos amis les chiens ne sont pas autorisés à se promener seuls dans la commune. Un arrêté préfectoral interdit leur divagation. Le nombre de plaintes en mairie se multipliant, la municipalité n'hésitera plus à appeler Chenil service pour capturer tout chien errant sur le territoire, dans ce cas le propriétaire sera amené à aller rechercher son chien à Saint-Brieuc (moyennement une taxe), notre commune ne possédant pas de fourrière...

LES TONDEUSES

Nous rappelons encore que la tonte des pelouses et utilisation d'outils bruyants n'est autorisée le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Elle est, par contre, **interdite** le dimanche mais seulement tolérée de 10 h 00 à 12 h 00. Alors respectons tous notre voisinage.

et des rappels.

DÉCLARATION DES FORAGES D'EAU

Depuis 2006, tout prélèvement puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit être déclaré en mairie au plus tard un mois avant le début des travaux. Un dispositif de contrôle est alors prévu pour éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. De plus tous les dispositifs de prélèvements, puits ou forages entrepris ou achevés avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

IMMATRICULATION DES CYCLOMOTEURS

Un changement de réglementation concernant les cyclomoteurs est en vigueur depuis le 15 avril 2009.

- Cyclomoteurs neufs ou déjà immatriculés : immatriculation auprès de la préfecture ou par voie électronique par les professionnels habilités. Les cyclomoteurs immatriculés depuis juillet 2004 gardent leur immatriculation.
- Cyclomoteurs jamais immatriculés et mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004 : L'immatriculation doit être faite au plus tard pour le 31 décembre 2010. Pour cela le propriétaire doit être en possession soit du certificat de conformité, soit de la facture du véhicule comportant au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule, soit l'attestation d'assurance comportant au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.

La réglementation à Trévéneuc

PLAN NATIONAL DE GESTION DE LA CANICULE

Comme chaque année depuis l'année 2004, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor reporte « le plan canicule » du 1^{er} juin au 31 août 2009. En cas de déclenchement de ce plan par la Préfecture, les personnes qui désireront être recensées en feront la demande en mairie. Les demandes par les tiers (parent, voisin, médecin traitant...), ou morale (CCAS, service de soins à domicile...), seront faites par écrit et à la condition que la personne concernée soit informée de cette demande et ne s'y oppose pas. Il est à noter qu'en cas d'absence d'opposition clairement manifestée, le consentement sera présumé. Téléphone Mairie : **02 96 70 84 84**
E.mail : accueil.mairietreveneuc@megalis.org

LES BRUITS

« **Extrait préfectoral du 27/02/1990 - article 4** : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que les :

**Jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 19 h 30**
**Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00
et de 15 h 00 à 19 h 00**
**Les dimanches et jour fériés :
de 10 h 00 à 12 h 00**

Suite aux réclamations déposées en mairie par plusieurs personnes, nous rappelons aux **propriétaires de chiens** de ne pas les laisser divaguer en tous lieux car ils représentent un danger pour tous : piétons et enfants, autres chiens tenus en laisse, circulation des divers véhicules...

Respecter également le voisinage contre leurs aboiements qui expriment généralement envers leurs maîtres négligents, des appels à plus de soins et d'attentions. »

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES OU DE FRELONS

Ces renseignements sont fournis par les sapeurs-pompiers qui n'interviennent plus dans la destruction de ces nids, réservant leurs déplacements pour les cas urgents d'attaque ou de proximité dangereuse. Les nids enterrés, ou dans un tronc d'arbre, ou dans un mur ne constituant pas un risque immédiat à condition, bien sûr, de ne pas s'en approcher.

En cas de besoin, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique 2009 des Côtes d'Armor, pour choisir l'entreprise de désinsectisation qui vous conviendra.

PÊCHEURS À PIED

En période des grandes marées, découvrir et ramasser à pied les coquillages et crustacés est un véritable plaisir pour beaucoup d'amateurs. Mais attention ces prélèvements doivent être effectués dans le souci de préserver toutes les espèces qui peuplent notre littoral. Pour cela, il est primordial de bien remettre en place, sans les retourner, toutes roches et cailloux remués afin de laisser le temps à la faune aquatique de se développer.

Et, surtout... résister à la tentation de prélever dans cette nature plus que la quantité qui sera consommée le jour même, afin que le « trop ramassé » ne finisse pas inutilement dans les poubelles !

ANCRAGES À SAINT-MARC

Chaque plot d'ancrage de bateau dans l'anse de Saint-Marc appartient à des utilisateurs soumis à une location réglementée et gérée par « l'association des Plaisanciers de Saint-Marc ».

L'appropriation d'un plot par un utilisateur étranger à cette association est illicite, donc interdite.

PORT GORET et SAINT-MARC Pendant la saison estivale

« **Baignades non surveillées** » en prévention et responsabilisation des plagistes sur les dangers d'une baignade imprudente.

« **Interdit aux chiens** » même tenus en laisse, du 15 juin au 15 septembre (Arrêté municipal du 15 juin 1990) pour l'hygiène et la tranquillité de tous sur la plage.

« **Le stationnement des camping-cars** » interdit de 10 h à 19 h 00, sur la rue de Port Goret et sur les parkings de Saint-Marc et Port Goret. (Arrêté municipal du 10 juin 2009).

TAXE DE SÉJOUR

Sur les locations saisonnières, les gîtes, les meublés, les hôtels et les campings.

Il est rappelé aux propriétaires qu'en application de la délibération du 29/11/2002, ils doivent percevoir auprès de leurs locataires saisonniers, la taxe de séjour du 1^{er} mai au 30 septembre. Cette taxe doit être reversée en Mairie avant le 15 octobre de chaque année. Pour cela, un carnet à souches est fourni gratuitement par la Mairie :

- Le 1^{er} feuillet du carnet est remis au locataire lors du règlement.

- Le 2^{ème} feuillet (souche du carnet) est présenté en Mairie à la fin de chaque mois avec les sommes qui ont été perçues.

Soit 0,30 € par jour et par personne à partir de 13 ans inclus.

LES FEUX DE PLEIN AIR Extraits de l'arrêté du Maire en date du 09/12/2004

Le Maire de Trévéneuc,

- Considérant qu'il incombe au Maire de prévenir des risques d'incendie et de préserver la salubrité publique du fait des nuisances que ces feux de plein air génèrent pour le voisinage,

ARRÊTE :

Article 1 : le brûlage en plein air des ordures ménagères est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : le brûlage en plein air des matières végétales issues de jardins des particuliers est toléré, excepté durant la période estivale arrêtée du 16 juin au 15 septembre où il est interdit.

Article 3 : les déchets de jardin pour la période sus-visée devront être déposés par les personnes concernées à la déchetterie la plus proche, c'est-à-dire « Zone des Islandais à Étables-sur-Mer ».

Article 4 : copie du présent arrêté est transmise à M. le Préfet des Côtes d'Armor, à la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer.

BRULAGE ET ENFOUSSEMENT DES DÉCHETS

Extrait de l'arrêté du Maire
en date du 06/06/2006

Le Maire de Trévéneuc,

- Dans un souci de santé publique et de protection de l'environnement,

- Considérant qu'il est nécessaire de prévenir les risques de pollution de l'air et du sous-sol et d'éviter les désagréments subis par le voisinage, arrête :

Article 1 : le brûlage en plein air des matériaux de construction et de déchets artisanaux, bois et cartons compris est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : tout enfouissement de matériaux de construction ou de déchets artisanaux, bois et cartons compris, est formellement interdit sur tout le territoire de la commune.

Article 3 : toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis à la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans le bulletin municipal, sera remis lors de tout dépôt de permis de construire ou de rénovation sur le territoire communal.

Article 5 : copie du présent arrêté est transmise à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer, toutes les entreprises implantées sur la commune...



La communauté de communes Sud-Goëlo

Aux Fontaines Gicquel - Rue Pierre de Coubertin - www.sudgoelo.fr

S.S.I.A.D. SUD-GOËLO

Service de soins infirmiers à domicile.

Association loi 1901, qui assure les soins d'hygiène et de toilette sept jours sur sept, de 9h à 12h et de 17h à 20h. Bureau ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi. Samedi, dimanches et jours fériés réservés pour les cas particuliers.

Maison des Solidarités
Z.A. des Villes Robert, 7 rue Vauban
22680 Étables-sur-Mer
Tél. : 02 96 65 47 52
Fax. : 02 96 70 65 53
servicesoinsudgoelo@wanadoo.fr

PÔLE NAUTIQUE

de Saint-Quay-Portrieux

06 12 08 41 97 ou 02 96 70 88 57
Noubliez pas le **répondeur météo** de Saint-Brieuc : 08 92 68 02 22 et Bréhat **secours en mer** : 02 96 20 00 12 (pour les téléphones portables : 1616).

PISCINE « GOËLYS »

ESPACE AQUALUDIQUE

Pentaglass, Hammam - Sauna, Toboggan, Aquagym, Solarium, Jacuzzi... Pour enfants et adultes : cours d'apprentissage et de perfectionnement à la natation, aquagym, etc.

Dates et horaires d'ouverture disponibles en mairie.
Renseignements : 02 96 69 20 10.

HALTE-GARDERIE

« POTES ET POTIRON »

La halte garderie accueille de manière occasionnelle les jeunes enfants du secteur âgés de 2 mois à 4 ans pour une heure ou la journée. La participation financière des familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants.

Renseignements :
Madame Adeline DELAUNAY.
Tél. : 02 96 69 24 04

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

Renseignements :
Geneviève POYARD-GOUJON
Communauté de communes SUD-GOËLO
Rue Pierre de Coubertin
22520 BINIC
petitenfancesudgoelo@wanadoo.fr
Tél. : 02 96 69 27 07 - 06 87 35 69 15

GOLF DES AJONCS D'OR

Parcours 18 trous à Lantic.
Propose un forfait découverte et également un stage d'initiation au golf avec apprentissage des longs cours et travail autour et sur les greens. Accès au practice et parcours compact.
Renseignements :
Monsieur ROPERCH, directeur.
Tél. : 02 96 71 90 74

UN TRÈS MAUVAIS RÊVE.

22 H 00
Si seulement j'étais à la maison, ça ne peut pas te faire de mal !

01 H 00

03 H 00

04 H 00

05 H 00
Aller passer un dernier verre, ça ne peut pas te faire de mal !

05 H 45

05 H 47

NON!!!

Aller passer un dernier verre, ça ne peut pas te faire de mal !

SECURITE ROUTIERE TOUTS RESPONSABLES

Association Météo

<http://asso.melodie.free.fr>

Contact : asso.melodie@gmail.fr

JEUNES GENS,

ne craignez pas de réveiller vos parents, quelques-soit l'heure !

L'accident n'arrive pas qu'aux autres !

PARENTS,

que faites-vous pour eux après leurs 18 ans ?

RECRUTEMENT

Les armées recrutent plus de 35 000 jeunes gens par an, dans des domaines variés allant des métiers de bouche jusqu'aux métiers de la mécanique et de l'électronique en passant par la santé, l'administration, la sécurité, les transmissions...

Renseignements au :
- Armée de terre : 02 96 01 58 08
- Armée de l'air : 02 99 30 79 43
- Marine Nationale : 02 96 78 10 84
Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées est également présent dans différents points du département selon le calendrier suivant :

PAIMPOL

Espace emploi - Centre Henri Dunant
1^{er} mercredi du mois : 9h30 - 11h30

GUINGAMP

Mairie - 1, place du Champ du Roy
2^{ème} mercredi du mois : 14h00 - 16h00

LOUDÉAC

Maison de l'emploi - 1, rue de la Chesnaie
2^{ème} mercredi du mois : 9h30 - 11h30

LANNON

Centre Jean Savidan - 19, rue Jean Savidan
3^{ème} mercredi du mois : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00

DINAN

CIO - 2, rue du 18 juin 1940
4^{ème} mercredi du mois : 10h00 - 12h00
14h00 - 16h00

Les services dans votre département

A.P.A.

Allocation Personnalisée d'Autonomie

Qui peut en bénéficier ?

- Toute personne âgée de 60 ans et plus.
- Attestant d'une résidence stable et régulière en France.

- Incapable d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liée à son état physique ou mental.

À noter : pour tous renseignements relatifs à l'U.N.A. et l'A.P.A s'adresser au C.C.A.S. de la Mairie - Tél. : 02 96 70 84 84

TRES IMPORTANT : en cas d'hospitalisation et avant la sortie de l'établissement pensez à contacter votre Mutuelle qui, éventuellement et en cas de besoin, pourra vous accorder des heures pour une aide ménagère lors de votre retour au domicile. Ceci sans condition d'âge.

ARMOR EMPLOI

5, rue de la Poste - B.P. 24 - 22590 Pordic
Tél. : 02 96 79 08 67

- Pour vos besoins de travaux de bricolage, ménage, jardinage, garde d'enfants au-dessus de 3 ans, accompagner les personnes âgées lors de leurs déplacements...

- Dans le cadre des emplois familiaux, vous pourrez éventuellement déduire de votre fiscalité, la facture Armor Emploi.

- Trouver du travail n'est pas facile : l'Association peut en attendant, vous proposer des travaux chez les particuliers, les artisans ou les commerçants.

Ouverts du lundi au Jeudi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

ASSEDIC

Un seul numéro de téléphone pour accéder aux services, l'Assedic de Bretagne regroupe tous ses services téléphoniques aux demandeurs d'emploi sous un seul numéro à quatre chiffres : **3949**

Coût d'appel 0,11 € par appel et non par minute.
- Pour s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi.

- Pour actualiser sa situation.
- Pour consulter son dossier ou s'informer d'un paiement.

- Pour signaler un changement de situation
- Pour obtenir une attestation ou se renseigner auprès d'un conseiller Assedic.

LES BOUCHONS D'AMOUR

J.M. DUCHENE - Snack-Bar « LE BACCHUS »
1, avenue Foch - 22520 Binic
Tél. : 02 96 73 60 10
bouchonsdamour22520@wanadoo.fr

Association créée et parrainée par Jean-Marie BIGARD, cette association nationale mutualise le partage des bénéfices récoltés aux régions par le recyclage des bouchons en plastique. C'est ainsi que, grâce à ce parrainage, 68 000 euros ont pu être redistribués depuis le 1^{er} janvier 2007 pour apporter une aide à des handicapés costarmoricains. ATTENTION : seuls sont acceptés les bouchons en plastique des bouteilles d'eau plates ou gazeuses, ou de lait.

BUREAU INFORMATION JEUNESSE MISSION LOCALE

17, rue Jean Métairie - B.P. 2380
22023 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 68 15 68

Conseille et oriente les personnes, de moins de 26 ans, sur les problèmes relatifs à l'emploi, formation, logement, santé, loisirs...

Permanences d'accueil sur rendez-vous, les jeudis après-midi dans les mairies de Binic, Etables-sur-Mer, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux.

Permanences de LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie assure des permanences tous les mercredis à :

- la Mairie de Saint-Quay-Portrieux de 13h30 à 15h00
- la Mairie d'Etables-sur-Mer de 15h15 à 16h30

Pour joindre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et simplifier vos démarches il existe un numéro unique d'appel pour tout le département : le **08 20 90 41 79**.

CONCILIATEUR DE JUSTICE Nommé par le 1^{er} président de la Cour d'appel de Rennes

Monsieur Théo LE DIOURON assure une permanence le premier mardi de chaque mois en mairie d'Etables-sur-Mer de 9h00 à 12h00.

LE C.A.U.E.

Conseils Architecture Urbanisme et Environnement

La Mission Territoriale de Saint-Brieuc
5, rue Jules Vallés - 22000 Saint-Brieuc
Tél. : 02 96 75 66 85

La Communauté de Communes Sud-Goëlo est adhérente pour tout le Canton à ce service, qui met gratuitement une équipe d'architectes, urbanistes et paysagistes, à la disposition des personnes ayant un problème d'aménagement pour leur construction. Pour le conseil aux particuliers désirant construire, les personnes intéressées peuvent s'adresser à la Mission Territoriale de Saint-Brieuc.

Les dons versés au C.C.A.S.

« En référence aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les dons versés au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt »

Cette référence est applicable aux montants généreusement versés au profit de notre Centre Communal d'Action Sociale. Le reçu délivré au donateur par la mairie sera déductible de la déclaration annuelle des revenus.

C E S U

Cheque Emploi-Service Universel

Utilisé comme un chèque bancaire ou postal ou sous forme de pré-financement, à valeur prédéfinie est diffusé par des organismes financeurs ayant passé convention avec l'Etat. Le particulier employeur pourra payer les services prestataires dotés de l'agrément qualité préfectoral ou autorisés par le Conseil Général (aides aux personnes dépendantes et aux enfants). L'agrément est facultatif pour financer un emploi direct. Pour se le procurer, se renseigner à l'agence bancaire, au bureau de poste ou à la Caisse d'Epargne qui gère votre compte.

MAISON DES SOLIDARITES

Z.A. des Villes ROBERT
7, rue Vauban - 22680 Etables-sur-Mer

Regroupe les 3 associations suivantes intervenant sur les 6 communes cantonales : « Les Restos du Cœur », « Le Secours Populaire », « Le Secours Catholique ».

CICAS

Centre d'Information de Conseil et d'Aide aux Salariés

2 A, rue Saint-Vincent-de-Paul
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 08 20 20 00 75

- Des conseillers retraités vous reçoivent sur rendez-vous.
- Pour toute demande de dossier d'estimation ou de retraite complémentaire 4 mois avant votre départ en retraite veuillez contacter le service téléphonique CICAS. Lors de votre appel n'oubliez pas de vous munir de votre carte Vitale.

La CITE DES METIERS

Des Côtes d'Armor

Zoopôle - 22440 Ploufragan
Tél. : 02 96 76 51 51
www.citedesmetiers22.fr

- Viv'Emploi : La semaine des métiers du vivant. Tél : 02 96 79 2 33 - vivemploi@yahoo.fr
- Les métiers de l'agriculture et du vivant : Productions, services et conseils, vente et commerce, soins et qualité.
- Les mercredis de l'apprentissage : La chambre des Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor de Saint-Brieuc et le Centre de Formation des Apprentis de Ploufragan proposent cette année encore les Mercredis de l'apprentissage permettant aux jeunes et à leurs familles de découvrir les métiers de l'artisanat et la formation par apprentissage. Ces mercredis débuteront le 28 janvier 2009.
www.artisans-22.com

Pour échanger avec des professionnels, s'informer sur les formations et trouver un emploi.

PAPY - MAMY SERVICE

Aide au maintien à domicile des personnes âgées

Mlle Laurence MORIN
La Ville Gilbert - 22250 Bincin
Tél. : 02 96 69 29 90 ou 06 08 34 57 67

Accompagnement :

- Courses, médecin, coiffeur, ami(e).
 - Promenades en voiture ou à pied.
 - Livraison de médicaments ou courses.
 - Aides administrative et à domicile.
- Vous pouvez bénéficier d'un abattement fiscal de - 50 % sur le coût des services et d'une prise en charge dans le cadre de l'A.P.A.

POUR LE NAUTISME

N'oubliez pas le **répondeur météo** de Saint-Brieuc : 08 92 68 02 22 et les services de **secours en mer** de Bréhat : 02 96 20 00 12 (pour les téléphones portables : 1616).

CLIC : SAINT-BRIEUC TERRES ET MER

Centre Local d'Information et de Coordination

9, rue de Robien - 22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 77 68 68
E-mail : clic-stbc-terresetmer@cg22.fr

Le Conseil Général des Côtes d'Armor achève le développement des CLIC sur le département et ouvre un nouvel accueil au service des personnes âgées de plus de 60 ans et leur famille. Le CLIC intervient auprès des personnes domiciliées sur les cantons de Saint-Brieuc, Ploufragan, Plérin, Langueux, Étales-sur-Mer, Châtaulaudren, Quintin, et Plœuc-sur-Lié. Le CLIC est un interlocuteur :

- Pour vous conseiller et vous aider à trouver des solutions.
 - Pour vous présenter l'offre de service existante.
 - Pour vous informer sur les aides et vos droits.
 - Pour vous accompagner dans les démarches administratives, la prise de contact avec les professionnels, la mise en place des services.
- Permanence téléphonique du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h30. Possibilité de rendez-vous au service ou à domicile. Service gratuit.

<< PRESENCE VERTE BRETAGNE >>

Le Fil qui Relie à la Vie Télésistance

12, rue de Paimpont - 22025 Saint-Brieuc Cedex 1
Tél. : 02 96 78 87 42 - www.presenceverte.fr

- Une présence tous les jours, 24h / 24 - 7 jours / 7
 - Un équipement très simple
 - Un personnel spécialisé à l'écoute
 - La vérification des secours
 - Un service qui s'adresse à tous, quel que soit le régime de protection sociale
 - Service déductible des impôts
- Pour tout renseignement, contacter le CCAS :
02 96 70 84 84

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Sud-Goëlo 2008 - 2009

Président Monsieur PINCEMIN
Tél. du secrétariat : 02 96 70 54 80

Les conférences ouvertes à tous ont lieu les mardis de 14h30 à 16h45 au cinéma « le Korrigan » à Étales-sur-Mer.

U. N. A.

Union Nationales des Aides à domicile

C'est un service d'accompagnement social à la mobilité pour aider, dans leurs déplacements, les personnes âgées, handicapées ou en difficulté.

FORMATION BAFa avec la FOL22

Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor
89, boulevard Prigent 22000 Saint-Brieuc
sejours@fol22.com - www.fol22.com
02-96-94-16-08

Le RSA

dans les Côtes-d'Armor.

Qu'est-ce que le RSA ?

(Revenu de solidarité active)
Le RSA remplace le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'Allocation de parent isolé (API) et les possibilités de cumul de ces allocations avec un emploi. Le RSA sera également versé à des personnes qui travaillent déjà ou qui reprennent une activité et dont les revenus sont faibles. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il a pour but de :
- Compléter les revenus du travail s'ils sont faibles.
- Lutter contre l'exclusion.
- Accompagner vers l'emploi.
- Simplifier le système d'aide sociale.

Qui peut en bénéficier ? Vous pouvez être concerné(e) :

- Si vous avez plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec un enfant né ou à naître ;
- Si vous êtes sans activité, notamment si vous percevez actuellement le RMI ou l'API ;
- Si vous exercez ou reprenez une activité professionnelle. Cela concerne les salariés, les exploitants agricoles, les professions indépendantes, les stagiaires de la formation professionnelle rémunérée et les créateurs ou repreneurs d'entreprise, que l'activité soit à temps partiel ou à temps complet.
- Vous pourrez ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité.

Quand ?

- Le RSA est une nouvelle prestation à compter du 1^{er} juin 2009.
- Son premier versement interviendra le 6 juillet 2009. Le RSA sera versé par la CAF (régime général) ou par la MSA (régime agricole) des Côtes-d'Armor.

Quelles démarches ?

- Aucune démarche n'est nécessaire, vous bénéficierez automatiquement du RSA, si vous percevez le RMI, l'API, des primes forfaitaires d'interressement à la reprise d'activité ou le RSA expérimental.
- Renseignez-vous, si vous ne percevez aucune de ces prestations ? Car vous avez peut-être le droit au RSA.

Où ?

- Au Conseil Général des Côtes d'Armor ;
- A la MSA des Côtes d'Armor ;
- Au CCAS de la commune (en mairie de Tréveneuc le mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h sur rendez-vous.) ;
- A la CAF des Côtes d'Armor ;
- En appelant « Allo Service Public » au 3939.



www.bretagne.fr : votre région
votre département : www.cg22.fr



LE SITE INTERNET WIKIARMOR
pour tout savoir sur votre commune

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a créé le site internet WIKIARMOR forgé sur le même mode que Wikipedia. Son objectif est d'offrir un espace d'expression à tous ceux qui détiennent des informations sur notre département et de permettre à chacun de compléter ses connaissances. Il s'attache à faire valoir l'intérêt culturel et patrimonial du département et des communes en particulier. **Une page a été créée pour la commune de Trévéneuc : <http://www.wikiarmor.net/Trévéneuc>**
 Chacun peut y mettre des informations culturelles et patrimoniales.



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Le Syndicat Départemental d'électricité a constaté une grande variabilité dans la qualité des pompes à chaleur proposées par les installateurs. Malheureusement, les équipements de moins bonne qualité perturbent parfois le bon fonctionnement du réseau collectif. Le SDE propose d'informer les particuliers sur les principes à respecter pour installer ce type de matériel. Toutes les informations sont accessibles sur le site internet du SDE : www.sde22.fr (voir document ci-dessous).

Avant-premières

Les coopératives d'activités et d'emploi des Côtes d'Armor Avant-PREMIERES, Bâti-PREMIERES et Coop Domi Ouest accompagnent les personnes qui veulent créer leur emploi mais qui ont besoin de tester leur projet en grandeur nature avant de se lancer dans la création d'entreprise.

La coopérative assure aux porteurs de projet un accompagnement individuel dans le cadre collectif. Ils bénéficient de l'hébergement juridique, fiscal et social au sein de la coopérative. Elle organise toutes les semaines des réunions d'information collectives dans tout le département.

Si vous avez un projet d'entreprise et l'envie de l'expérimenter, inscrivez-vous (par téléphone au 02 96 52 19 69) aux **Réunions d'informations collectives**. Le deuxième et le quatrième jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30, dans les locaux d'Avant-PREMIERES (43A, rue de Brest à Languéac) et le troisième jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h30, dans les locaux de l'ADIT à Lannion, à l'Agence de Développement Industriel du Trégor. Celles-ci vous permettront de mieux connaître Avant-PREMIERES, son fonctionnement et d'obtenir ultérieurement un entretien pour la rejoindre et tester votre activité ou emploi. Et pour en savoir plus, n'hésitez pas à vous rendre sur le nouveau site de la coopérative : www.avant-premieres.coop

POMPE à CHALEUR

Bien choisir son équipement





Une bonne installation, c'est ...

- Visiter auprès de son installateur de la mise en place d'un régulateur de charge adéquat (requis de la norme NFC 13100)
 (exemple : moteur du compresseur à vitesse variable de type INVERTER).
- Pour une maison située à plus de 400 mètres d'un poste de transformation, privilégier un équipement triphasé.
- Prendre conseil auprès de son installateur, le SCE 22, ERDF ou votre mairie.

Sans précaution, vous risquez...

la mise en défaut de l'installation suite à une charge trop lourde sur le réseau au démarrage

Et ses conséquences ...

<p>Pour vous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de chauffage (la pompe à chaleur ne fonctionne pas) • Des coûts supplémentaires pour mettre votre pompe à chaleur en fonctionnement (norme NFC 13100) • Délai de traitement important 	<p>Pour la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux importants sur les réseaux à programmer et financer • Délai de réalisation surtout dans les situations entre 0 mais et 1 an • Mauvaise qualité d'alimentation électrique chez vous et vos voisins
---	--

Information complémentaire :

En 2008, le Syndicat Départemental d'Électricité a engagé plus de 1,7 million d'euros pour répondre uniquement à 28 interventions d'usagers équipés de pompes à chaleur.

Contacts :
 Syndicat Départemental d'Électricité - Tél. 02 96 01 20 20 ou sde22.bre22.fr
 Accord d'accueillement électrique d'ERDF - 0 810 81 3127

Le démarrage des moteurs électriques

Un moteur électrique au démarrage peut consommer jusqu'à 10 fois son intensité normale de fonctionnement, sur une durée très courte (quelques millisecondes). Par exemple, un moteur de compresseur de 3 kVA (3000 watts), alimenté en monophasé (230 volts), peut appeler jusqu'à 130 ampères au démarrage, alors qu'à l'échelle d'un Inverter 13 ampères pour fonctionnement.

Cette surintensité génère des creux de tension très levels sur le réseau de distribution d'électricité, qui viennent perturber le fonctionnement des autres équipements électriques branchés sur le même réseau.

La norme électrique NF C-15-100

Norme Française NFC 15 100 de 2002 "Installations électriques à basse tension". Elle décrit les conditions de réalisation et de fonctionnement des installations électriques basse tension situées en aval du compteur électrique. Pour les moteurs électriques (article 33 et 55), elle impose notamment un courant de démarrage maximum en fonction du type d'alimentation : mono ou triphasé.

Extrait des tableaux 55A et 55B de la norme		
Moteur branché dans une habitation	Intensité maximale de démarrage	Puissance maximale des moteurs
en monophasé	45 AMPERES	1400 VA
en triphasé	60 AMPERES	3500 VA

55B.6.1 - Limitation des troubles dus au démarrage des moteurs

Le courant absorbé par tout moteur lors de son démarrage doit rester limité à une valeur qui ne soit pas préjudiciable à l'installation qui l'alimente et n'entraîne pas de troubles insupportables au fonctionnement des autres appareils reliés à la même source. Dans le cas des moteurs alimentés directement par un réseau de distribution publique, leurs démarrages entraînent en général pas de perturbations excessives au moment du démarrage et il est pas supérieure aux valeurs du tableau 55A ci-dessus. Au-delà de ces seuils, l'alimentation des moteurs est subordonnée à l'accord préalable du distributeur d'énergie afin que des dispositions soient prises pour que leur utilisation reste compatible avec la conservation des installations de distribution et la descente sans troubles graves des usagers. Les troubles apportés au fonctionnement des autres appareils reliés à la même source sont dus à la chute de tension provoquée par l'appel de courant qui, au démarrage, peut être un multiple important du courant absorbé par le moteur à pleine charge.

Au-delà des intensités indiquées dans le tableau ci-dessus, l'alimentation des moteurs est subordonnée à l'accord préalable du distributeur d'électricité.

Le contrat de fourniture d'électricité

Dans le contrat de fourniture d'électricité, il est précisé que : "L'installation électrique du client commence aux bornes de sortie du disjoncteur de branchement. Elle est placée sous la responsabilité du client. Elle doit avoir été réalisée conformément aux textes et normes en vigueur... Le client doit veiller à la conformité aux normes en vigueur de ses appareils électriques..."

Les messages des associations tréveneucoses

ASSOCIATION DES OFFICIERS MARINIERS

Comme d'habitude, l'Assemblée Générale annuelle aura lieu le deuxième dimanche de décembre à Saint-Quay-Portrieux. Le lieu de cette réunion sera précisé aux adhérents en temps voulu. Cette assemblée réunit les adhérents de quatre communes : Lantic, Plourhan, Saint-Quay-Portrieux et Tréveneuc.

par Gerard PIERRE

AMICALE DES PLAISANCIERS DE SAINT- MARC

En 2008, l'association comptait quarante deux mouillages fiscalisés avec de nombreuses demandes.

Les tarifs pour l'année 2009 restent inchangés depuis 2003 ; à savoir :

Nouveaux adhérents : 150 €

Adhérents permanents : 80 €

Passagers : semaine 50 €, quinzaine 80 € et mensuel 150 €

Les numéros de téléphone utiles pour naviguer se trouvent dans les informations diverses de la commune...

ATELIER TRÉVENEUCOIS

L'année s'achève, notre exposition a eu lieu le samedi 27 juin. Nous reprendrons nos activités le lundi 21 septembre 2009, peinture tous supports, couture. Nous poursuivrons nos cours de cuisine deux fois par trimestre.

Bienvenue à tous ceux qui désirent se joindre à nous dans la bonne humeur. Bon été à tous.

par Maryvonne QUELEN

Nos associations communales

Amicale Club Tréveneucos

Mme Marie URIAC, présidente.
1, Impasse des Dalliots
Tél. : 02 96 70 51 61

Amicale des Plaisanciers de Saint-Marc

M. Philippe DUMAS, président.
Saint-Jacques - Tréméven
Tél. : 02 96 52 30 10

Voir aussi en bas de la page 16 :

des numéros de téléphone précieux pour la navigation.

Amis de la Chapelle Saint-Marc

M. Hervé GICQUEL, président.
55, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 54 63

Anciens Combattants

M. Denis ESPIVENT de la VILLESBOISNET,
président.
Pommorio
Tél. : 02 96 70 33 00

APEL :

Association Parents d'Elèves
Mme Nadine LE GOALLEC, présidente.
chemin de la Horvais - St-Quay-Ptx
Tél. : 02 96 70 89 10

Atelier Tréveneucos

Mme Maryvonne QUELEN, présidente.
6, rue des Erutys
Tél. : 02 96 70 42 62

Cols Bleus

M. André ORHAN, président.
24, rue Ch. Le Goffic
22410 Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 06 22 53 44 88

Comité de Jumelage

Bernard LEMAIRE
président.

Comité des Fêtes

M. Jean-Jacques ALLAIN, président.
4, impasse du bout de ville
Tél. en Mairie : 02 96 70 84 84

F.N.A.C.A.

M. Louis HESSEMANS Louis, responsable
à Tréveneuc.
25, rue du Littoral
Tél. : 02 96 70 39 81

Marine Marchande

M. Jean ROUXEL, président.
13, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 58 01

Médailles Militaires

Président en attente de nomination.

Officiers Mariniers

M. Gérard PIERRE, président.
33, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 48 16

OGEC Ecole Saint-Jean

Mme Hélène LE HEGARAT, présidente.
19, rue du Kerpont
Tél. : 02 22 10 04 68

Relais Paroissial

Mme Jeannine BATARD, responsable.
14, rue des Erutys
Tél. : 02 96 70 36 88

Société de Chasse Saint-Marc

M. Daniel COUTANCE, président.
14, impasse des Dalliots
Tél. : 02 96 70 54 43

Trev - Loisirs

Mme Katia POULIZAC, présidente.
20, rue du Littoral
Tél. : 02 96 70 32 76

Nos commerçants & artisans

ARMOR GELÉE ROYALE

Gelée royale, pollen, essaims.
Mlle Dominique BUREL, apicultrice.
Rue de la Ville Gallo - Tél. : 06 84 68 08 46

ATELIER

« SCULPTURE & CÉRAMIQUE »

Ouvert toute l'année
Mme Christine LE LURON
1, rue du Perhéméno, à l'ancienne école.
Tél. : 02 96 70 44 23

CARROSSERIE DES DALLIOTS

Carrosserie et peinture automobile.
Nombreux agréments d'assurances.
Prêt de véhicules.
Rue de la Horvais - Tél. : 02 96 70 94 66

CHEZ STEPH

Bar-Tabac - Presse - Epicerie.
Livraisons à domicile. - Ouvert de 7h00 à 20h30
Fermé le dimanche après-midi.
M. Stéphane LE CERF
Le Bourg - Tél. : 02 96 70 95 85

COIFFURE « VIVA STY'L »

Journée continue : vendredi et samedi
Mme Michèle MOUSSARD
ZA des Dalliois
Salon : 21, rue du Mal Foch
Saint-Quay-Portrieux - Tél. : 02 96 70 41 81

LE COIN des MALINS

Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 12h et de 14h à 19h
le dimanche de 14h15 à 19h00
Les Dalliois - Tél. : 02 96 70.46.97

LA CORBEILLE à PAIN

Dépôt de pains - Epicerie - Produits frais.
Ouverture :
Du lundi au dimanche : 8h30 à 12h30
Fermé les mercredis.
M. et Mme BRIAND
Le Bourg - Tél. : 02 96 65 27 90
(à Lantic : 02 96 71 98 69)
(Dépôt de pain les jours de fermeture : mercredis
et vacances : « Chez Steph », réserver à l'avance.)

LE CRAPAUD ROUGE

Bar - Moulerie.
Réouverture à partir du 15 mars.
Port Goret
Tél. : 02 96 70 36 21

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

M. Christian QUILLIO
2, rue des Clêtres
Tél. : 02 96 70 41 98

L'INSOLIT' BOOTIK

Créations artisanales, bijoux en graines tropicales
et matières naturelles.
Vente sur les marchés locaux.
Mlle Aude ADNET - Tél. 06 98 06 70 49

NOUVEAU

MENUISERIE du GOËLO

M. Éric MERIENNE - Tél. : 06 31 40 59 66
menuisierdugoelo@orange.fr

MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

M. Serge BROTONS
Z.A. des Dalliois - Tél. : 02 96 70 54 01

MENUISERIE INDUSTRIELLE

M. Hervé DUPOIRIER
Kervalo - Tél. : 02 96 70 96 92

PACO.PAO

Graphiste, maquettiste, illustrations,
conceptions-réalisations des publications
et imprimés pour privé et entreprise.
15, rue de la Froideville.
www.pacopao.info
Tél. : 02 96 65 20 92 - paco.pao@free.fr

PATRICK PELOIS & Fils

Travaux de peinture, décoration,
ravalement et bardage.
18, rue de la Froideville.
Tél. : 02 96 70 36 89
E.mail : patrick.pelois@orange.fr

PIZZA BELLA

Grand choix de pizzas fabriquées sur place
ou à commander.
Tous les mercredis à partir de 17h00.
Place du Bourg. - Tél. : 06 20 89 28 09

VITICULTEURS (sur Tréveneuc en juillet & août)

« Domaine de la Taucaderie »
Béatrice et Vincent LE ROCH
44330 MOUZILLON
Tél. : 02 40 33 90 44
domainedelataucaderie@wanadoo.fr

PROFESSEUR DE MUSIQUE

M. Alban SCHAEFFER
43, rue des Vignes
Tél. : 06 88 64 51 41 - madamebobage@orange.fr
www.madamebobage.com

SCOP-YES

(Youth Exchanges Systems)

Développement des échanges culturels
entre jeunes costarmoricains et européens.
Rencontre, séjours et chantiers européens.
27, rue de Port Goret
www.yes-europe.fr - contact-yes@orange.fr
Tél. : 02 96 70 91 02 - 06 08 31 46 14

TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS

M. Roger LE PERDU
Kérihouet - Tél. : 02 96 70 54 15

TERRASSEMENT et ALLÉES EN GROU

M. Sylvain TONNELLIER
39, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 59 83 - 06 61 75 38 39

TAXI Agréé sur Tréveneuc

M. Sébastien EZAN
19, rue du Bois du Chat - Plouha.
Tél. : 02 96 20 29 25

LES VIVIERS de SAINT-MARC

Poissonnerie.
L'hiver : du mardi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 16h00 à 18h30
et vendredi - samedi
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30.
L'été : du mardi au samedi :
de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h30
et dimanche : de 9h00 à 12h30

Dégustation :
du 28 juin au 31 août inclus.
Midi et soir du mardi au dimanche
et 14 juillet et 15 août.
Fermé les lundis
Tél. : 02 96 70 56 30

Nos locations saisonnières



LOCATIONS

M. F. BLANCHARD-LE MONS

51, Rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 59 14

Mme Annette CONAN

18, Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 94 54
ou : 01 60 82 30 07

M. Hervé DUPOIRIER

Rue de Kerezen
Tél. : 02 96 70 35 16

Mme D. DURAND

Mauretour
Tél. : 02 96 70 53 79

Mme Colette FRION

32, rue de Kercadoret
Tél. : 02 40 94 45 05
et : 02 96 70 35 05

LE GAL B./L.

31 rue des Vignes
Tél. : 02 97 53 11 67
ou : 06 09 70 33 21

M. François GOUPIL

Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 49 16

M. André QUILLIO

Rue de Kerlan
Tél. : 02 96 24 23 00

POUR 3 PERSONNES

Mme Jeannine FRANCOIS

60 rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 58 84
et : 02 96 40 08 29

POUR 4 PERSONNES

M. Lilian BLANCHARD

Impasse des Dalliois
Tél. : 02 96 70 54 37
(Pas d'animaux)

M. Daniel GUILLO

18, rue des Erutys
Tél. : 06 89 51 50 37

M. René KEROMNES

Rue de Port-Goret
Tél. : 02 96 70 59 23

M. Jean LE GRAND

Parc Châtelets - Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 02 96 70 82 46

POUR 4 À 8 PERSONNES

Mlle Valérie BRUNET

Impasse des Dalliois
Tél. : 06 80 12 81 53
valerie.brunet@hotmail.fr

POUR 5 PERSONNES

M. Bernard FLOURY

37, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 47 60

POUR 6 PERSONNES

Mme Jeanne L'HOTELIER

19, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 56 25

POUR 7 À 8 PERSONNES

M. Fernand BOITARD

Impasse du bout de ville
Tél. : 02 96 32 17 26
(à 300 m de la mer)

Mme Annick CHAPELET

23, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 5 74

Mme Monique FAIVRE

3 Impasse des Pommiers
Tél. : 03 84 60 70 45
et 0673 69 51 09
lamomo39@aol.com (Pas d'animaux)

LES CHAMBRES D'HÔTES

M. André JOUANY

Rue de Perhéméno
Tél. : 02 96 70 59 08

LES GÎTES

M. Hubert JOUAN

Rue de Kerdrapé
Tél. : 02 96 70 37 67

M. Henri LE MOIGNE

Impasse du Bocage
Tél. : 06 89 40 84 01

M. Pascal SEHAN

Rue de St-Marc.
Tél. : 02 96 70 44 75

CAMPING

Village de vacances ANAS 24B

10 rue du Bec de Vir - 02 96 70 42 88
www.anas.asso.fr





Marylène Thomas

un talent caché à Trévéneuc

Dans une petite impasse de Trévéneuc, se cache une peintre très douée. Fin 2007, Marylène Thomas décide de réaliser un rêve : apprendre à peindre pendant ses loisirs. Elle apprend à reproduire et à agrandir une carte postale. Malheureusement, Marylène est obligée d'interrompre la peinture. Un jour, l'envie lui prend de reprendre ce tableau entamé et elle le termine. Pendant un an elle va peindre seule.

A la retraite depuis juillet 2008, elle prend au cours de ses balades de nombreuses photos qui lui donnent de beaux sujets de tableaux : paysages, marine...

Grâce à sa mère qui lui retrouve une vieille paire de sabots, Marylène démarre une nouvelle série : elle peint des paires de sabots, le résultat est saisissant.

Depuis début 2009, Marylène a repris les cours chez Thierry et Hélène de Penhouët à Pléguien ce qui lui permet de se perfectionner.



Vous pourrez retrouver une partie des œuvres de Marylène Thomas sur le site de Thierry et Hélène de Penhouët :

<http://www.coursetstagesdepeinture.com/eleves/m.thomas.html>



Marylène exposera ses œuvres en septembre dans une des chapelles de Tonquédec



En couverture : « Promenade au Bec de Vir »
Photos © M. Loosveldt

Parmi les animations locales du deuxième semestre 2009

Le 26 juillet - Le pardon de Sainte-Anne à la chapelle Saint-Marc

Après la messe et la bénédiction de la mer, un repas sera servi sur place comme d'habitude (au menu Paëlla). Les bénévoles sont les bienvenus. Rappelons que les bénévoles permettent à l'association de restaurer notre patrimoine religieux. Cette année, une étude est en cours concernant Notre-Dame de Délivrance, datée du XVI^{ème} siècle et classée à l'inventaire des monuments historiques, afin de restaurer les couleurs d'origine, travail très délicat exécuté par des spécialistes. Ouverture de la chapelle les mercredis et vendredis à partir de 16h pendant les mois de juillet et août.

Le 21 juillet - Cirque au camping de l'ANAS

Tout public, 700 places et entrée 3 euros



Du 26 juillet au 2 août - Le lin dans tous ses états Exposition à la salle des loisirs

à l'initiative de la Mairie de Trévenec avec www.routedulin.com.

Le 6 août - Pique-nique des cols bleus

Le 7 août - Fest-Noz
Dans le parc du château du Pommaro.

Le 21 août - Fête des chasseurs
au terrain de foot.

Le 12 septembre - Raid Nature Goëlix

Le 27 septembre - Vide grenier de l'école Saint-Jean
au Bourg.

En octobre - Après-midi récréative du CCAS
à la salle des Loisirs.

Du 5 au 11 octobre - Bords de mer
Une exposition à la salle des loisirs pour mieux comprendre nos côtes.

Les 7 et 8 novembre - Festival de chant choral

Trévenec, Etables-sur-Mer, la Communauté Sud-Goëlo et l'association « Chœurs en Goëlo » organisent un festival de chant choral qui accueillera 10 chœurs (5 le samedi soir et 5 le dimanche après-midi) soit près de 400 participants. Possibilité de participer à un atelier de chants le dimanche matin. Salle des Korrigans à Etables.

Les 28 novembre - Dîner dansant des cols bleus
Animé par Dominique Moisan.

En décembre - Téléthon 2009
avec les associations communales.

Le 9 décembre - Le Noël des anciens
à la salle des Loisirs.

Le 16 décembre - Le Noël des enfants
à la salle des Loisirs.

Le vendredi 18 décembre - Spectacle de Noël
de (et à) l'école Saint-Jean.



L'un de mes rêves pour Trévenec serait
de reunir tous les Artistes trévenecois
(peintres, collectionneurs, maquetistes,
sculpteurs, photographes...) dans la salle
des loisirs pour une exposition commune,
toute simple, familiale...

Louis Guiffey